

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Beaulieu	Isabelle	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-05-15
D'Aquila	Anthony	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-05-20
Delage	Alexandrina	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-05-22
Desrochers	Brigitte	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-05-21
Desrochers	Louise	Financière Banque Nationale inc.	2009-05-29
El-Khoury	Joseph Youssef	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-05-22
Garay Sanchez	Maikol Victor	Placements Manuvie incorporée	2009-05-14
Labrecque	Daniel	Valeurs Mobilières N M Rothschild & Sons Canada limitée	2009-05-08
Laliberte	Julienne	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-05-15
Levasseur	Patrick Real Rene	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2009-05-25
Mallet	Marie-Ève	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-05-15
Martin	Charles Edgar	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-05-15
Petit	Pierre	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-05-15
Portelance	Joseph Jacques Marc	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-05-25
Robillard	Marc	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2009-05-15
Rosychuk	Donald Allan	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-05-20
Russell	William Anderson McPhail	Marchés mondiaux CIBC inc.	2009-05-15
Satov	Steven Warren	Thomas Weisel Partenaires Canada inc.	2009-05-27
Scott	Jeffrey William Neil	BMO Ligne d'action inc.	2009-05-29
Spasopoulos	Eleni Helen	Raymond James Itée	2009-05-25
Tremblay	Francine	Financière Banque Nationale inc.	2009-05-25
Trudel	Stéphane	Valeurs mobilières Desjardins inc.	2009-05-26

#### Conseillers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Hegarty	Shaun Patrick	Gestion globale d'actifs CIBC inc.	2009-05-29

#### Cabinets de services financiers et sociétés autonomes

##### Sans mode d'exercice

## Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

## Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 9, et les mentions spéciales, de A à F.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	F Placement de parts permanentes et de parts privilégiées
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	

5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises

5d Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur

5e Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des particuliers

5f Expertise en règlement de sinistres à l'emploi d'un assureur en assurance de dommages des entreprises

6 Planification financière

7 Courtage en épargne collective

8 Courtage en contrats d'investissements

9 Courtage en plans de bourses d'études

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
162279	Alarcon Rodriguez	Magalyt	1A	2009-06-02
136875	Alarie	Diane-Rachel	5D	2009-05-27
180069	Almeida	Marcio	7	2009-05-28
103715	Boislard	Diane	1A	2009-05-27
160641	Breton	Francine	1A	2009-05-27
105316	Brossard	Louise	7, F	2009-05-27
179840	Béliveau	Stéphanie	7, F	2009-05-28
146722	Bérard	Sébastien	6	2009-05-27
169105	Canbarieh	Soubhi	7	2009-05-26
180109	Carrier	Véronique	7	2009-05-25
106245	Casola	Vito	1A, 6	2009-05-27
175452	Charalabous	Charalambos	7	2009-05-29
180819	Clavet	Sylvain	3B	2009-06-02
180233	Clercq	Nicolas	1A	2009-05-21
107625	Comtois	Natasha	7, F	2009-06-01
176258	Comète	Alain	5D	2009-05-27
182054	Corriveau	Candy	2B	2009-05-28
152087	Cournoyer	Diane	7	2009-05-25
143941	Cusson	Alexandre	5D	2009-05-27
108940	D'Aquila	Anthony	1A	2009-05-28
109196	Decelles	Jacques	4A	2009-05-28
109391	Demers	Patrick	3B	2009-05-28

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
179512	Desjardins	Mélanie	7	2009-05-28
175876	Di Milo	Samantha	7	2009-05-25
145733	Doonan	Michel	4A	2009-06-02
174060	Doucet	Mathieu	6, 7	2009-05-29
119297	Dumas-Laplante	Cécile	7, F	2009-06-01
178918	Dupuis	Julie	4B	2009-06-02
165023	Dziadek	Krzysztof	7	2009-05-27
159240	El-Khoury	Youssef	1A	2009-06-01
175769	Espinoza Abaunza	Medardo	7	2009-05-29
175112	Filistin	Sadrack	1A	2009-06-02
175112	Filistin	Sadrack	7	2009-05-29
120487	Fontaine-Leclair	Ginette	7, F	2009-05-29
145582	Fortier	Sandra	7	2009-05-29
177271	Gagnon	Maurice	4B	2009-05-27
162989	Giroux	Martine	7, F	2009-05-25
145181	Gormley	Manon	7	2009-05-27
135604	Grignon	Marie-Pierre	4A	2009-06-02
115909	Gusew	Michel	1A, 2B, 6	2009-05-27
115909	Gusew	Michel	7	2009-05-25
178561	Guérard	Benoît	6	2009-05-27
165473	Gévry	Stéphanie	7, F	2009-05-26
116882	Jacob	Marc	7	2009-05-25
116880	Jacob	François	1A	2009-05-28
143137	Jones	Joyce	6	2009-05-27
117479	Kendall	Sandra	7	2009-05-29
155520	Labrecque	Line	5E	2009-06-01
118462	Lagueux	Reynald	1A, 4A	2009-06-02
141872	Lalonde	Sylvie	5A	2009-05-28
118784	Lamond	André	7, F	2009-06-01
164349	Laroche	Carl	7	2009-05-29
178439	Latendresse	Jean-Marc	1A	2009-06-01
151903	Lecomte	Suzanne	1A, 7	2009-05-27
120934	Legault	Maurice	4A	2009-06-02
179407	Lessard	Frédéric	3B	2009-06-02
174473	Letellier	Matthieu	1A	2009-06-02
179511	Liu	Han	7	2009-05-28
177967	Lozin	Jean Elie	1A	2009-06-01
121354	Lépine	Lydie	1A, 2A	2009-06-01

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
170552	Maheu	Julie	3B	2009-06-01
166826	Martin	Charles	1A	2009-05-28
123031	Martin	Daniel	7	2009-05-27
152164	Mbarushimana	Victor	1A	2009-06-02
152164	Mbarushimana	Victor	7	2009-05-29
136979	Michaud	Elizabeth	5D	2009-05-29
166177	Mishriky	Mireille	7	2009-05-26
181881	Mohammadian	Maryam	7	2009-05-26
182224	Nadeau	Marie-Andrée	4B	2009-06-01
175615	Nunan	Theodore	7	2009-06-01
180823	Néron	Sylvain	7	2009-05-26
176649	O'Breham	Maïa	3B	2009-05-29
125846	Paradis	Carole	3A	2009-05-27
125903	Paradis	Robert	1A	2009-06-01
125995	Parent	Dominique	1A	2009-06-02
174238	Perron	Yohan	7	2009-05-27
174238	Perron	Yohan	1A	2009-05-29
149802	Petit	Pierre	1A	2009-05-28
135931	Philippe	Jacqueline	7	2009-05-28
115459	Picard	Joelle	7, F	2009-06-01
169761	Plouffe-Papineau	Mylène	7, F	2009-06-01
178645	Portelance	Marc	1A	2009-05-28
155524	Prémont	François	5E	2009-06-01
176651	Racine	Sophie	1A	2009-06-01
128767	Richard	Stéphan	3A	2009-05-28
178131	Riendeau	Michel	3B	2009-06-02
120855	Rocheleau	Diane	7	2009-06-01
168513	Rousseau	François	1A	2009-05-28
163339	Rousselle	Alexandre	7	2009-05-26
181386	Simard	Eric	1B	2009-06-01
130957	Simard	Jocelyn	7	2009-05-29
171682	Sirois	Serge	1A	2009-05-27
147102	Smith Courtois	Suzanne	4B	2009-05-27
179843	St-Georges	Marie-Michèle	4A	2009-06-02
131602	St-Pierre	Alain	1A, 3A	2009-05-27
169800	Stamos	Dimitri	7	2009-06-01
179710	Tanguay	Claudette	7, F	2009-05-25
181191	Thirakul	Vyna	7	2009-05-25

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
181284	Tremblay	Nicolas	7	2009-05-27
180677	Tremblay-Trudel	Emanuel	7	2009-05-28
133828	Vallières	Lise	4A	2009-06-02
176313	Veilleux	Manon	1A	2009-05-28
164404	Vil	Ady-Léonard	1A	2009-05-27
134379	Vincent	Daniel	7	2009-05-26
134379	Vincent	Daniel	1A	2009-06-02
134157	Vézina	Pascal	4A	2009-05-27
134535	Weinstein	Sandra	6	2009-06-02
134535	Weinstein	Sandra	7, F	2009-05-29
153146	Yvon	Nicolas	7	2009-06-01
134747	Yvon	André	7	2009-06-01

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'un dirigeant ou d'un dirigeant responsable

##### Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Blackmont Capital inc.	Smith	Denim Richard	2009-05-25
Gestion de Capital Assante ltée	Kratochvil	Daniel Lenard	2009-05-27
Capital régional et coopératif Desjardins	Cousineau	Serge	2009-05-08
Capital régional et coopératif Desjardins	Fortier	Camille	2009-05-20
Capital régional et coopératif Desjardins	Lavoie	Yves	2009-03-27
Capital régional et coopératif Desjardins	St-Pierre	Hugues	2009-05-12
La Corporation Canaccord Capital	Street	Nancy Hilda Claire	2009-05-27
Marchés mondiaux CIBC inc.	Rodin	Minka Lynn	2009-05-21
Marchés mondiaux CIBC inc.	Russell	William Anderson McPhail	2009-05-15
Merrill Lynch Canada inc.	Boyd	Michael Gerrard	2009-05-25
Newedge Canada Inc.	Zeltwanger	Cynthia Lu	2009-05-22
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Martin	Charles Edgar	2009-05-15
RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	Petit	Pierre	2009-05-15
Scotia Capitaux inc.	Poon	Stephen Kay- Hung	2009-05-21
TD Waterhouse Canada inc.	Biblow	Darcy Randall	2009-05-22
Thomas Weisel Partenaires Canada inc.	Satov	Steven Warren	2009-05-27
Valeurs Mobilières N M Rothschild & Sons Canada limitée	Labrecque	Daniel	2009-05-22
Valeurs Mobilières TD inc.	Hunt	Maria Margaret	2009-05-19

##### Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
Gestion globale d'actifs CIBC inc.	Hegarty	Shaun Patrick	2009-05-29
Gestion Jovinvestissement inc.	Cross	Michael	2009-05-26
Gestion Jovinvestissement inc.	Parr	Donna	2009-05-29
Gestion privée TD Waterhouse inc.	Renaud	Cameron David	2009-05-29

#### 3.5.2 Les cessations d'activités

##### Radiations pour les cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Numéro de décision	Décision	Date de la décision
511464	Céline Coutu	2009-PDIS-0109	Radiation	2009-05-04

### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
501051	Réal Boudreault	Assurance de personnes	2009-05-27
502403	Gestion M3C inc.	Assurance de personnes	2009-05-28
502518	9069-6642 Québec inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2009-05-27
503631	Guy Pépin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2009-06-02
508362	Ghislain Lehoux	Assurance de personnes	2009-05-27
509243	Acman Banville inc.	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2009-05-28
511977	Courtage Martin Allard inc.	Assurance de personnes	2009-05-28
512176	France Audy	Assurance de personnes	2009-06-01
512698	Bernard Dugas	Assurance de personnes Planification financière	2009-06-01
513099	9182-2015 Québec inc.	Planification financière Assurance de dommages	2009-05-28
513273	Sébastien Rollin	Assurance de personnes	2009-06-01
513645	Manon Veilleux	Assurance de personnes Planification financière	2009-05-28

### 3.5.3 Les ajouts concernant les agréments des dirigeants ou dirigeants responsables

#### Courtiers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
BMO Nesbitt Burns Inc.	Bereskin	Michael Jeffrey	2009-05-28
BMO Nesbitt Burns Inc.	Dejeu	Michael Serge	2009-05-28
BMO Nesbitt Burns Inc.	Morin	David William	2009-05-29
BMO Nesbitt Burns Inc.	Scandinavo	Salvatore	2009-05-29
BMO Nesbitt Burns Inc.	Solomon	Daniel	2009-05-28
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Bereskin	Michael Jeffrey	2009-05-28
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Galvin	Robert James	2009-05-29
BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	Scandinavo	Salvatore	2009-05-29

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
La Corporation Canaccord Capital	Chin	Glenda Louise	2009-06-02
La Corporation Canaccord Capital	Klein	Wolfgang Hubert	2009-06-02
Fiducie Desjardins inc.	Levasseur	Pierre	2009-04-28
Fiducie Desjardins inc.	Paré	Denis	2009-04-09
Valeurs mobilières Sandfire inc.	Savona	Nicholas Michael	2009-05-27

### Conseillers en valeurs

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
BMO Harris Gestion de placements inc.	Mason	Richard	2009-04-02
BNC Gestion alternative inc.	Valotaire	Catherine	2009-04-16
Conseillers mondiaux NT	Alley	Brayton Bunn	2009-04-22
Conseillers Mondiaux NT	Campbell Jr.	Richard Cheney	2009-04-22
Gestion d'actifs Capital International (Canada)	Heron	Alexander	2009-04-02
Gestion d'actifs CIBC inc.	Deane	Dominic	2009-04-16
Gestion d'actifs CIBC inc.	Patel	Bijal	2009-04-16
Gestion d'actifs Seamark Itée	Barrie	Brent	2009-04-08
Gestion d'investissements AXA Rosenberg	Burton	Paul Douglas	2009-04-20
Gestion d'investissements Magna Vista limitée	Cousins	Douglas	2009-04-07
Gestion de placements Scheer, Rowlett & Associés Itée	Bradshaw	Timothy	2009-04-15
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Dobbie	Alexandre	2009-04-16
Gestion de portefeuille Natcan inc.	Jenneau	Michèle	2009-04-17
Gestion globale d'actifs HSBC (Canada) limitée	Bealle	Brian	2009-04-15
Intact Gestion de placements inc.	Blant	Brandon	2009-04-07
Intact Gestion de placements inc.	Fortin	Alain	2009-04-07
Investissements Russell Canada limitée	Adatia	Sadiq	2009-04-17
Investisseurs globaux Barclays Canada Itée	Collier	Warren	2009-04-17
Investisseurs globaux Barclays Canada Itée	Genois	Stéphanie	2009-04-09
RBC Phillips, Hager & North services-conseils en placements inc.	Holenski	Mary	2009-04-08

### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

#### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514251	Sécurité financière H & L inc.	Isabelle Houde	Assurance de personnes	2009-06-01
514258	Les assurances Guy Pépin inc.	Guy Pépin	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Assurance de dommages	2009-06-02

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Brian Ruse 130043	(CD00-0753)	Janine Kean, président Felice Torre, A.V.A. Tan Pham Huu	1 <sup>er</sup> juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition culpabilité/ sanction
René Proteau 127912	(CD00-0738)	Janine Kean, président Benoît Bergeron, A.V.A. Bernard Gilles Lacroix, A.V.C.	2 juin 2009 à 9h30 3 juin 2009 à 9h30 4 juin 2009 à 9h30 5 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Lazar Kalipolidis 117398	(CD00-0708)	François Folot, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	2 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction
Saverina Cottone 108141	(CD00-0757)	François Folot, président Benoît Jolicoeur Shirtaz Dhanji, A.V.A.	3 juin 2009 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.	audition culpabilité/ sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Piero D'Amore 108829	(CD00-0739)	Janine Kean, président Robert Archambault, A.V.A. Stéphane Côté, A.V.C.	8 juin 2009 à 9h30 9 juin 2009 à 9h30 10 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Yvan Prévost 127859	(CD00-0589)	François Folot, président Michèle Barbier, A.V.A. Yvon Fortin, A.V.A.	10 juin 2009 à 9h00	À venir Montréal	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition.  Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.  Effectuer une opération sans l'autorisation du client.  Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.  Transaction non dans l'intérêt de l'investisseur.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Avoir fait signer un document en blanc.	Audition sur requête

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.  Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Normand Bouchard 104224	(CD00-0650)	François Folot, président Pierre Décarie Alain Côté, A.V.C.	11 juin 2009 à 9h30 12 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	audition sur culpabilité
Robert Ferland 112116	(CD00-0729)	Janine Kean, président Pierre Beaugrand, A.V.A. Claude Trudel, A.V.A.	15 juin 2009 à 9h30 16 juin 2009 à 9h30 17 juin 2009 à 9h30 18 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.	audition sur culpabilité
Fayza Rifai 128826	(CD00-0717)	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Shirtaz Dhanji, A.V.A.	16 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Robert Pollender 127502	(CD00-0676)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A. Alain Côté, A.V.C.	17 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.  Défaut de remettre la documentation pertinente à la transaction.  Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.  Défaut d'informer le client des risques liés à l'effet de levier.	audition sur sanction
Larry Davidson 109022	(CD00-0741)	François Folot, président Benoît Guilbault Michel Gendron	18 juin 2009 à 9h30 19 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	audition sur culpabilité
Steven Wheeler 153608	(CD00-0746)	François Folot, président Grégoire Krikor Abrakian Michèle Barbier, A.V.A.	22 juin 2009 à 9h30 23 juin 2009 à 9h30 29 juin 2009 à 9h30 30 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client.	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Van Thi To 132611	(CD00-0712)	Janine Kean, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Kaddis Sidaros, A.V.A.	22 juin 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution financière.  Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	audition sur sanction
François Giroux 144701	(CD00-0720)	François Folot, président Éric Bolduc Alain Côté, A.V.C.	25 juin 2009 à 9h30  26 juin 2009 à 9h30  29 juin 2009 à 9h30	Hôtel Delta 2685, rue King Ouest, Sherbrooke (Québec) J1L 1C1	Conflits d'intérêts.  Effectuer un rabais de prime ou accepter un mode de paiement différent ou paiement des primes par le représentant.	audition sur culpabilité

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Nicolas Kotliaroff, courtier en assurance de dommages suspendu Certificat n° 117599	2009-04-01(C)	<ul style="list-style-type: none"> <li>M<sup>e</sup> Daniel M. Fabien, président-suppléant</li> <li>M<sup>me</sup> Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages membre</li> <li>M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre</li> </ul>	2 juin 2009 (14h00)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>5 chefs pour avoir divulgué les renseignements personnels ou de nature confidentielle obtenus autrement que conformément à la Loi ou les avoir utilisés au préjudice de son client (article 24 du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>9 chefs pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>8 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte à son client de l'exécution de son mandat (article 37(4) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait une déclaration fautive, trompeuse ou susceptible d'induire en erreur (article 37(7) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut d'avoir une conduite empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité (article 14 du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir fait défaut de répondre, dans les plus brefs délais, à toute correspondance provenant du syndic (article 34 du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Suite de l'audition de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

<p>André Lacelle, courtier en assurance de dommages (radié) Certificat n° 117923</p>	<p>2002-06-01(C)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>e</sup> Marco Gaggino, vice-président</li> <li>• M<sup>me</sup> Francine Tousignant, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre</li> <li>• M. Richard Giroux, C.d'A.A., courtier en assurance de dommages, membre</li> </ul>	<p>8 juin 2009 (9h30)</p>	<p>Chambre de l'assurance de dommages - Montréal</p>	<p>3 chefs pour conflit d'intérêts; 2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête; 4 chefs pour défaut de respecter les lois et règlements applicables; 1 chef pour défaut d'exécuter avec intégrité et transparence ses activités de courtier; 1 chef pour défaut de conserver pendant 5 ans les livres et registres comptables prescrits; 1 chef pour avoir négligé ses devoirs professionnels et défaut de placer les intérêts des assurés avant les siens; 5 chefs pour défaut d'agir avec probité et/ou en conseiller consciencieux; 5 chefs pour défaut de rendre compte du mandat; 2 chefs pour avoir éludé sa responsabilité civile professionnelle; 1 chef pour avoir agi comme courtier spécial sans une licence pour ce faire; 1 chef pour avoir eu une conduite qui n'était pas empreinte d'objectivité, de discrétion, de modération et de dignité; 2 chefs pour appropriation de fonds.</p>	<p>Audition des moyens préliminaires</p>
<p>Pierre Tremblay, courtier en assurance de dommages</p>	<p>2009-04-02(C)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, président</li> <li>• M. Marc-Henri Germain,</li> </ul>	<p>22 juin 2009 (9h30)</p>	<p>Chambre de l'assurance de dommages - Montréal</p>	<p><u>Pour le dossier de M. Pierre Tremblay :</u> 3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	<p>Audition des plaintes</p>

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Certificat n° 154169	2009-04- 03(C)	C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre	1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution de son mandat à ses clients (article 37(4) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );
et Humberto Juan Rivarola, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages		<ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Benoît Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre</li> </ul>	1 chef pour avoir fait défaut de donner à l'assureur les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir (article 19 du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );
Certificat n° 128955			1 chef pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation (article 21 du <i>Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (Règlement n° 9)</i> )
			1 chef pour avoir fait défaut de remettre à ses clients copie de la quittance qu'ils ont signée (article 26.1 du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );
			<u>Pour le dossier de M. Rivarola :</u>
			1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );
			1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution de son mandat à ses clients (article 37(4) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );
			1 chef pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation (article 21 du <i>Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (Règlement n° 9)</i> )

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

<p>Michel Guertin, expert en sinistre</p> <p>Certificat n° 115733</p> <p><b>AUDITION REMISE</b></p>	<p>2008-04-01(E)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, président</li> <li>• Éline Savard, expert en sinistre, membre</li> <li>• Michel Barcelo, expert en sinistre, membre</li> </ul>	<p>20 et 21 juin 2009 (9h30)</p>	<p>Chambre de l'assurance de dommages - Montréal</p>	<p>1 chef pour avoir manqué de modération, d'objectivité et de dignité (article 6 du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>)</p>	<p>Audition de la plainte</p>
---	----------------------	--	----------------------------------	--	--	-------------------------------

### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

#### 3.7.1 Autorité

##### **DÉCISION N° 2009-PDIS-0129**

CONSIDÉRANT les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

CONSIDÉRANT les articles 184 et 218 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits à ce dossier;

CONSIDÉRANT le dossier n° CD00-0708;

CONSIDÉRANT la décision sur culpabilité rendue par le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière le 5 janvier 2009;

CONSIDÉRANT que le représentant a été déclaré coupable de l'unique chef d'accusation de la plainte, notamment d'avoir suggéré à ses clients de souscrire ou de leur avoir fait souscrire des actions alors qu'il n'était pas autorisé à leur offrir un tel investissement en vertu de ses certifications;

CONSIDÉRANT que l'acte a été commis alors que le représentant était dans l'exercice de ses activités de représentant;

CONSIDÉRANT que la nature de l'acte commis a un lien avec l'exercice des activités de représentant;

CONSIDÉRANT la protection du public;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RÉVOQUER** le certificat portant le n° 117 398 au nom de Lazar Kalipolidis dans la discipline suivante :

— assurance de personnes.

**La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré toute demande de révision éventuelle.**

Signé à Québec, le 29 mai 2009.

M<sup>e</sup> Yan Paquette  
Directeur des pratiques de distribution

##### **Décision n° 2009-PDIS-0109**

**CÉLINE COUTU**  
[...]  
Inscription n° 511464

---

**Décision**

**(article 115 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers, L.R.Q., c. D-9.2)**

---

**LES FAITS CONSTATÉS ET LES MANQUEMENTS REPROCHÉS**

Le 8 avril 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») signifiait à l'encontre de Céline Coutu un avis (l'« avis ») en vertu de l'article 117 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. D-9.2 (la « LDPSF »), préalablement à l'émission d'une décision en vertu de l'article 115 de cette même loi.

L'avis à Céline Coutu établit les faits constatés et les manquements qui lui sont reprochés de la manière suivante :

**FAITS CONSTATÉS**

1. Céline Coutu détient une inscription auprès de l'Autorité lui permettant d'agir à titre de représentant autonome dans une ou des disciplines de la LDPSF. À ce titre, l'inscrit est régi par cette loi.
2. Céline Coutu n'a pas, à ce jour, de représentant rattaché à son inscription de représentant autonome, et ce, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2009.

**MANQUEMENTS REPROCHÉS À CÉLINE COUTU**

3. Céline Coutu a fait défaut de respecter l'article 128 de la LDPSF en omettant d'avoir un représentant rattaché à son inscription de représentant autonome.

**LES OBSERVATIONS PRÉSENTÉES À L'AUTORITÉ**

Dans cet avis, l'Autorité donnait à Céline Coutu l'opportunité de lui transmettre ses observations par écrit, le ou avant le 24 avril 2009. Toutefois, l'avis a été retourné à l'Autorité le 28 avril 2009 avec la mention « *Non réclamé* ».

À ce jour, l'Autorité n'a rien reçu de la part de Céline Coutu.

Dans les circonstances, l'Autorité se dit prête à rendre sa décision.

**LA DÉCISION**

**CONSIDÉRANT** l'article 115 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité peut radier une inscription pour une discipline donnée, la suspendre ou l'assortir de restrictions ou de conditions, lorsqu'elle estime qu'un cabinet ne respecte pas les dispositions de la présente loi ou de ses règlements ou que la protection du public l'exige.

Elle peut imposer, en plus, au cabinet une pénalité pour un montant qui ne peut excéder 100 000 \$.

**CONSIDÉRANT** l'article 117 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« L'Autorité signifie au cabinet un avis d'au moins 15 jours de la date à laquelle il pourra présenter ses observations.

L'avis mentionne les faits qui sont reprochés au cabinet. »;

**CONSIDÉRANT** l'article 128 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Un représentant en assurance de personnes ou un représentant en assurance collective, qui n'est pas visé à l'article 32, un courtier en assurance de dommages, un planificateur financier ou un expert en sinistre qui n'agit pas pour le compte d'un cabinet ou qui n'est pas un associé ou un employé d'une société autonome doit, pour exercer ses activités, s'inscrire auprès de l'Autorité comme représentant autonome dans toutes les disciplines ou catégories de disciplines, autres qu'une discipline en valeurs mobilières, pour lesquelles il est autorisé à agir en vertu de son certificat.

(...) »;

**CONSIDÉRANT** l'article 146 de la LDPSF, qui se lit comme suit :

« Les articles 74, 75, 102, 103 à 103.4, 106 à 113, 115, 117, 119, 121, 122, 124 et 126 s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un représentant autonome.

(...) »;

**CONSIDÉRANT** la protection du public et le fait qu'il y a lieu de s'assurer que les manquements survenus ne se reproduisent plus à l'avenir;

**Il convient pour l'Autorité de :**

**RADIER** l'inscription de Céline Coutu;

**Et, par conséquent, que Céline Coutu :**

**Cesse** d'exercer ses activités.

**La décision prend effet immédiatement et est exécutoire malgré appel.**

Fait le 4 mai 2009.

M<sup>e</sup> Yan Paquette  
Directeur des pratiques de distribution

En vertu de l'article 119 de la LDPSF, vous pouvez en appeler de cette décision devant la Cour du Québec.

En vertu de l'article 121 de la LDPSF, l'appel de la présente décision ne suspend pas son exécution à moins qu'un juge de la Cour du Québec n'en décide autrement.

En vertu de l'article 122 de la LDPSF, votre appel sera formé par le dépôt d'un avis à cet effet auprès de l'Autorité, **dans les 30 jours de la date de signification de la présente décision.**

Le cas échéant, veuillez transmettre votre avis à l'adresse suivante :

**Autorité des marchés financiers  
Direction du secrétariat  
À l'attention de M<sup>e</sup> Marjorie Côté**

**Place de la Cité, tour Cominar  
2640, boulevard Laurier, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1V 5C1**

Si vous avez besoin d'information, vous pouvez communiquer avec M<sup>e</sup> Marjorie Côté, par téléphone au 1 877-525-0337, poste 2518, par télécopie au (418) 647-1125 ou par courrier électronique à [marjorie.cote@lautorite.qc.ca](mailto:marjorie.cote@lautorite.qc.ca).

### **3.7.2 BDRVM**

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

### **3.7.3 OAR**

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

#### **3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF**

Aucune information.

#### **3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD**

## COMITÉ DE DISCIPLINE

### CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Canada  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N<sup>o</sup> : 2008-11-01 (C)

DATE : 19 mai 2009

---

LE COMITÉ : M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, avocat	Président
M <sup>me</sup> Francine Normandin, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre
M. Ian Cytrybaum, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages	Membre

---

**CAROLE CHAUVIN**, ès qualités de syndic de la Chambre de l'assurance de dommages

Partie plaignante

c.

**ROGER GINGRAS**, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages

Partie intimée

---

### DÉCISION SUR SANCTION

---

[1] Le 7 mai 2009, le Comité de discipline s'est réuni pour procéder à l'audition sur sanction dans le dossier no 2008-11-01 (C);

[2] La partie plaignante était représentée par M<sup>e</sup> Jean-Pierre Morin et l'intimé ayant renoncé à son droit à l'avocat, se représentait seul;

[3] Le 18 mars 2009, l'intimé fut reconnu coupable d'avoir :

1. Entre le 22 juin 2006 et le mois d'août 2006, a fait défaut de rendre compte à son client, M. Jerry Michel Alexandre, du mandat qu'il lui avait confié en faisant défaut de l'informer du coût de la prime nécessaire pour couvrir un véhicule 2000 Chrysler 300M en ajoutant le chapitre B du contrat d'assurance ING no 526-3698, le tout en contravention notamment aux

2008-11-01 (C)

PAGE : 2

dispositions de l'article 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

[4] Par la même décision, l'intimé fut acquitté des trois autres chefs d'accusation qui lui étaient reprochés dans la plainte no 2008-11-01 (C);

## I. PREUVE SUR SANCTION

[5] Seul l'intimé a présenté une preuve sur sanction;

[6] Essentiellement, son témoignage a consisté à réitérer les mêmes moyens de défense que ceux soulevés lors de l'audition de la plainte<sup>1</sup>;

[7] Par contre, il reconnaît ne pas avoir informé, en temps opportun, son client du coût de la prime d'assurance pour son nouveau véhicule automobile;

[8] L'intimé reporte la faute principalement sur des problèmes techniques tout en précisant qu'il a, depuis les évènements, changé ses méthodes de travail afin d'éviter la répétition de tels gestes;

## II. ARGUMENTATION

### A) Par la syndic

[9] Me Morin réclame, au nom de la syndic, l'imposition d'une amende de 1000 \$ et la condamnation de l'intimé au paiement de tous les frais reliés à la plainte;

[10] À l'appui de son argumentation, Me Morin cite plusieurs décisions disciplinaires, soit :

- *Chauvin c. Lebrock* [2000] CanLii 21175 (QC C.D.C.H.A.D.);
- *Chauvin c. Cloutier* [2001] CanLii 26480 (QC C.D.C.H.A.D.);
- *Chauvin c. Duclos* [2007] CanLii 26315 (QC C.D.C.H.A.D.);

[11] La syndic insiste également sur le nombre d'années de pratique de l'intimé, lequel aurait dû être en mesure de s'acquitter de cette obligation sans difficulté;

[12] Me Morin souligne enfin le manque de repentir de l'intimé;

---

<sup>1</sup> Suivant l'affaire *St-Laurent c. Médecins* [1998] D.D.O.P. 271 (T.P.), il n'est pas permis de remettre en cause la décision sur culpabilité au moment des représentations sur sanction.

2008-11-01 (C)

PAGE : 3

**B) Par l'intimé**

[13] L'intimé plaide sa bonne foi et suggère, en conséquence, l'imposition d'une simple réprimande;

**III. ANALYSE ET DÉCISION**

[14] Le Comité estime que plusieurs circonstances atténuantes militent en la faveur de l'intimé, soit :

- L'absence d'antécédents disciplinaires;
- La mise en place, par l'intimé, de nouvelles méthodes de travail afin d'éviter la répétition d'une telle infraction;

[15] Par contre, l'expérience de l'intimé aurait dû lui permettre de répondre adéquatement aux questions de son client;

[16] En conséquence, le Comité est d'opinion que la protection du public sera suffisamment assurée par l'imposition de l'amende minimale en vigueur à l'époque<sup>2</sup> de l'infraction reprochée, soit 600 \$;

[17] Quant aux frais, l'intimé sera condamné à payer 25% de ceux-ci puisqu'il a été reconnu coupable que d'une seule infraction sur les quatre infractions qui lui étaient reprochées à l'origine;

**PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :**

**IMPOSE** à l'intimé la sanction suivante :

Chef no 1 : une amende de 600 \$;

**CONDAMNE** l'intimé à payer 25% des déboursés prévus à l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-25);

**ACCORDE** à l'intimé un délai de 30 jours calculé à compter de la signification de la présente décision pour acquitter le montant de l'amende et des déboursés;

---

<sup>2</sup> Ce n'est que depuis le 4 décembre 2007 que le montant de l'amende minimale a été haussé à 1000 \$, L.Q. 2007, c.25;

2008-11-01 (C)

PAGE : 4

---

M<sup>e</sup> Patrick de Niverville, avocat  
Président du comité de discipline

---

Mme Francine Normandin, C.d'A.Ass.,  
courtier en assurance de dommages  
Membre du comité de discipline

---

M. Ian Cytrynbaum, C.d'A.Ass.,  
courtier en assurance de dommages  
Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Jean-Pierre Morin  
Procureur de la partie plaignante

M. Roger Gingras  
Personnellement

Date d'audience : 7 mai 2009

### 3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

### 3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

## 3.8 AUTRES DÉCISIONS

### 3.8.1 Dispenses

#### Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm), inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 - Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 - Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 - Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 - Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

### 3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

#### Erratum

#### Harris, Bolduc & Associés inc.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée dans la section 3.7.3 du bulletin du 14 mars 2008 (Vol. 5, n° 10). L'avis relatif aux emprunts subordonnés aurait dû se lire comme suit :

Approbation de l'emprunt de 5 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Richard Bolduc en faveur de Harris, Bolduc & Associés inc., conseiller en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Richard Bolduc renonce à concourir est de 5 000 \$.

Approbation de l'emprunt de 5 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Philippe Harris en faveur de Harris, Bolduc & Associés inc., conseiller en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Philippe Harris renonce à concourir est de 5 000 \$.

Le 5 juin 2009

**Gestion Pembroke Itée**

Approbation du renforcement de la position importante de 10,01 % à 11,01 % dans le capital-actions de Gestion Pembroke Itée, conseiller en valeurs de plein exercice, par Nicolas Chevalier. Ce renforcement de position importante se fait par la société Couture Chevalier Conseil ULC.

**Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)****Paradigm Capital inc.**

Approbation d'un emprunt de 2 150 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital U.S. Inc. en faveur de Paradigm Capital inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital U.S. Inc. renonce à concourir est de 2 150 000 \$.

**PWM Capital**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 37 500 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Penson Financial Services Canada Inc. en faveur de PWM Capital courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Penson Financial Services Canada Inc. renonce à concourir est de 0 \$.

**PWM Capital**

Approbation d'un emprunt de 33 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de ABM Investments Limited en faveur de PWM Capital courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel ABM Investments Limited renonce à concourir est de 176 000 \$.

**PWM Capital**

Approbation d'un emprunt de 4 500 \$ assorti d'une renonciation à concourir de 9199-6505 QC Inc. en faveur de PWM Capital courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel 9199-6505 QC Inc. renonce à concourir est de 7 500 \$.

**W.D. Latimer Co. Limited**

Approbation de la réduction d'un emprunt de 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Sesto Deluca en faveur de W.D. Latimer Co. Limited courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Sesto Deluca renonce à concourir est de 0 \$.

**3.8.4 Autres**

Aucune information.